



## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE  
(En remplacement d'une assemblée  
publique de consultation concernant le  
projet de règlement de zonage  
P1-Z-3001-74-20 visant à permettre  
l'usage « Habitation unifamiliale (H1) »  
de structure isolée, jumelée et contiguë  
à l'intérieur de la zone H-108 dans le  
secteur de la rue Robert Ouest)**

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de P1-Z-3001-74-20 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée, jumelée et contiguë à l'intérieur de la zone H-108 dans le secteur de la rue Robert Ouest.

Le projet de règlement P1-Z-3001-74-20 a pour objet de modifier le zonage dans le but de permettre l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée, jumelée et contiguë à l'intérieur de la zone H-108. Ceci permettrait au propriétaire du terrain situé entre la rue Robert Ouest et la réserve Kahnawake de développer celui-ci, étant donné que le zonage actuel ne permet que de l'habitation multifamiliale isolée de quatre à six logements.

En vertu des Arrêtés ministériels des ministres de la Santé et des services sociaux adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique.

## PUBLIC NOTICE

**WRITTEN CONSULTATION  
(Replacing a public consultation  
meeting on the draft zoning by-law  
P1-Z-3001-74-20 aiming to allow the  
use of "Single-family dwelling (H1)" of  
isolated, semi-detached and  
contiguous structure within zone  
H-108 in the Robert Ouest area)**

**PUBLIC NOTICE** is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on September 21, 2020,, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P1-Z-3001-74-20 modifying the zoning by-law Z-3001 to allow the use of "Single-family dwelling (H1)" of isolated, semi-detached and contiguous structure within zone H-108 in the Robert Ouest area.

The purpose of the draft by-law P1-Z-3001-74-20 is to modify the zoning in order to allow the use of "Single-family dwelling (H1)" of isolated, semi-detached and contiguous structure within zone H-108. This would allow the owner of the land located between rue Robert Ouest and the Kahnawake reserve to develop it, given that the current zoning only allows isolated multi-family dwellings with four to six units.

Under the Ministerial Decrees of the Ministers of Health and Social Services adopted on May 7 and July 4, 2020, a 15-day written consultation will take place to replace the public meeting.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

- Permettre l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée, jumelée et en rangée ainsi que les normes d'y rattachant à l'intérieur de la zone H-108.

**La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.**

Le projet de règlement P1-Z-3001-74-20 faisant l'objet du présent avis, l'extrait du plan de zonage et la grille des usages et normes de la zone H-108 peuvent être consultés par toutes personnes intéressées, mais en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces consultations doivent se faire sur prises de rendez-vous à l'Édifice de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P1-Z-3001-74-20 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **24 septembre jusqu'au 8 octobre 2020**, par courriel à l'adresse suivante :

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

The provisions subject to approval by way of referendum are as follows:

- Allow the use of "Single-family dwelling (H1)" of isolated, semi-detached and contiguous structure within zone H-108.

**The referred zone and contiguous zones are described in the sketch attached to this notice.**

The draft by-law P1-Z-3001-74-20 that is the subject of this notice, the extract from the zoning plan and the grid of uses and standards for zone H-108 can be consulted by all interested persons, but Due to the current situation in relation to COVID-19, these consultations must be made by making appointments at the Town Hall Building or directly on the City's website.

Your representations or written comments on draft by-law P1-Z-3001-74-20 can be sent to the City, starting from **September 24 up to October 8<sup>th</sup>, 2020**, by writing to the following email address:

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3001-74-20 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 23 septembre 2020.

**Le greffier,**



**George Dolhan, notaire**

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z 3001-74-20" must also appear on the email or letter.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*

**Châteauguay**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-73-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 23 septembre 2020, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-73-20, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 23 septembre 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 23 septembre 2020.

**Le greffier,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**George Dolhan, notaire**